



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 21 février 2023

### **COÛTS DE L'ÉNERGIE POUR LES ENTREPRISES : FAITES VOUS CONNAÎTRE POUR BÉNÉFICIER DES AIDES !**

Artisans, TPE, PME : vous constatez une hausse importante des tarifs pratiqués sur votre facture d'électricité ?

**Quelle que soit la taille et l'activité des entreprises, elles peuvent bénéficier d'une aide de l'État qui permet de limiter cette augmentation (bouclier tarifaire, amortisseur d'électricité notamment).**

Cependant, les fournisseurs d'énergie ne connaissent pas la taille des entreprises, et ne savent donc pas à quelle aide elles sont éligibles. Aussi, pour obtenir les remises tarifaires, **elles doivent impérativement se faire connaître !**

Pour cela, il suffit de :

- soit renseigner cette information dans l'espace client sur le site du fournisseur d'énergie ;
- soit compléter l'attestation disponible sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et la renvoyer au fournisseur concerné.

Le montant de l'aide sera directement déduit par le fournisseur. Le montant de la facture diminuera ainsi de manière significative.

L'aide appliquée sera rétroactive : les entreprises pourront en bénéficier sur toutes les factures de l'année 2023, y compris pour celles qui ont été établies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une conseillère départementale à la sortie de crise de la direction départementale des finances publiques, **Mme BENSILHE** est également disponible afin de répondre aux interrogations des entreprises dans leur démarche à suivre :

Tél : 05 62 44 60 13 / 06 13 93 92 76

Mél : [codefi.ccsf65@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf65@dgifp.finances.gouv.fr)

*Attention : cette démarche doit être réalisée avant le 31 mars prochain pour pouvoir bénéficier de l'aide.*

Retrouvez l'ensemble des aides sur :

<https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>

#### DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET  
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle, 65000 Tarbes

Tél : 05 62 56 65 65

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

@prefet65    